

 <p><b>ACADÉMIE DE RENNES</b> Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2023</p>	<p>Fiche postes à entretien - N° 2 FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH</p>
<p>Division du 1<sup>er</sup> degré - DIV1C</p>			<p>Poste Professeur Ressource Autisme</p>
<p>Mail : <a href="mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr">ce.35div1aff@ac-rennes.fr</a></p>			<p>Renseignements : Tél. 02.99.25.11.02 Mail : <a href="mailto:ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr">ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr</a></p>

Poste : Professeur Ressource Autisme (P.R.A.)

#### Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV transmises à la DSDEN 35 - Service DIV1C, pour le 6 mars 2023, par courriel sur l'adresse : [ce.35div1aff@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr)
- Envoi de la présente fiche signée à la circonscription ASH 1er degré , pour le 6 mars 2023 ([ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr](mailto:ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr)) – Voir fin de la présente fiche
- Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant mars ou avril 2023 – Convocation adressée sur l'adresse mail académique
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré courant avril 2023

#### Textes de références :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Bulletin officiel n° 10 du 11-03-2021 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé
- Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des Troubles Neuro-développementaux 2018-2022

#### Cadre général :

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, la mesure 5 concerne la création de postes d'enseignants ressources. Ces enseignants spécialisés seront chargés d'accompagner les équipes pédagogiques des écoles et des établissements scolaires de l'enseignement public et d'intervenir directement auprès des enseignants scolarisant dans leurs classes des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme. Dans le département, le professeur ressources - trouble du spectre de l'autisme (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct, dans le cadre des actions du pôle ressource ASH. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

#### Description de la mission :

La mission s'exerce auprès des enseignants, des AESH et équipes éducatives scolarisant des élèves avec un Trouble du spectre Autistique dans un objectif de rendre autonome de leur scolarisation en milieu ordinaire. Le professeur ressource devra assurer un accompagnement (information – sensibilisation – formation) des personnels enseignants et de vie scolaire avec des priorités pour ceux exerçant en écoles, collèges ou des lycées professionnels.

Associé à l'élaboration du schéma de déploiement départemental de la stratégie nationale, il contribuera en tant que de besoin à des actions d'expertise et de conseil.

Implantation des postes :

P.R.A. NORD > secteur géographique couvert : nord du département  
P.R.A. SUD > secteur géographique couvert : Rennes et sud du département

Compétences et connaissances mobilisables :

- **Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel** concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves avec TSA et les RBP /HAS
- **Posséder une bonne connaissance de l'orientation à l'issue de la scolarité à l'école primaire et au collège**
- **Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le contexte scolaire et éducatif de mise en œuvre du PPS**
- **Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées** visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- **Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.**
- **Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.**

Spécificités liés au poste :

**L'exercice de cette mission s'effectue sur une modalité itinérante** Éducation Nationale. L'enseignant est soumis à une organisation de 1607h annuelles, à définir avec le supérieur hiérarchique.

Supérieur hiérarchique direct : IEN ASH en charge du dossier autisme (IEN ASH 1<sup>er</sup> degré)

Titres requis et modalités de nomination

**Enseignant spécialisé titulaire, expérimenté dans le domaine de l'autisme**

Titulaire du CAPPEI contexte enseigner en UE / coordonner une ULIS ou équivalent

Une expérience de la formation (détenteur du CAFIPEMF/CAFFA ou en cours de certification / Expérience de la formation initiale ou continue) serait appréciée.

La mission est limitée à quatre années.

**Mission impliquant une itinérance, nécessitant la possession d'un permis B et d'un véhicule.**

→ Fiche 2 – ASH à transmettre après signature à la circonscription ASH 1er degré pour le 06 mars 2023 – **sur l'adresse** courriel : [ce.i35.ashdep1d@ac-rennes.fr](mailto:ce.i35.ashdep1d@ac-rennes.fr)

Poste : Professeur ressource Autisme

Nom	
Prénom	
Adresse académique	

Vu et pris connaissance le .....

Signature